



AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 661

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux d'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements dans les parcs de la ville pour une dépense et un emprunt de 3 590 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 27 septembre 2024 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 octobre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 10^e jour du mois d'octobre 2024.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Marc Giard", with a long horizontal flourish extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat